



# CONTRAT DE TERRITOIRE MANCHE

LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE LES PROJETS DE SAINT-LÔ AGGLO POUR UN MONTANT DE 2 468 159 € + 186 667 € DE BONIFICATION

Premier partenaire historique des collectivités locales, le Département de la Manche, dans le cadre de sa politique territoriale 2022-2028, impulse une nouvelle dynamique pour accompagner les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans la réalisation de leurs projets. Grâce au Contrat de Territoire Manche, les huit EPCI du département peuvent, sur une période de cinq ans, solliciter directement une aide financière pour leurs projets structurants issus d'un travail de définition d'un projet de territoire. Ainsi, le Département accompagne les EPCI dans une démarche de transformation durable de leur territoire, en lien avec la transition écologique et inclusive et crée un partenariat direct, construit autour des enjeux spécifiques des territoires et dynamiser l'attractivité de ces territoires. C'est dans ce cadre qu'un contrat de territoire Manche est signé entre le Département et Saint-Lô Agglo ce lundi 26 mai 2025.

## LE CONTRAT DE TERRITOIRE MANCHE EN CHIFFRES :

- **8 EPCI accompagnées dans la Manche**
- **Un contrat d'une durée de 5 ans**
- **Une enveloppe comprise entre comprise entre 1 225 049 € et 5 573 105 €**
- **Une bonification de 20% du montant de la subvention si le projet revêt une double ambition en matière de transitions écologique et inclusive.**

## THÉMATIQUES ÉLIGIBLES AU CONTRAT DE TERRITOIRE MANCHE

**EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC**

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



**HABITAT**

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



**AMENAGEMENTS ET MOBILITE**

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (piétons-vélos)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



**BIODIVERSITE**

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales
- ...




**ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



**COHESION SOCIALE**

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention séniors
- ...



## LE CONTRAT DE TERRITOIRE MANCHE DE SAINT-LÔ AGGLO :

La communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo a candidaté en 2024 pour mettre en place un Contrat de territoire Manche avec le Département de la Manche. Au regard du dossier présenté au groupe de travail « politique territoriale » le 12 février 2024, l'EPCI a travaillé sur un programme d'actions. Le contrat a fait l'objet d'une validation en conseil communautaire lors de la séance du 24 février 2025 et en session plénière du conseil départemental le 7 mars 2025.

### o PROJET N°1 : Reconversion de l'école de l'Aurore en maison de l'enfance

Le projet a pour objet la réhabilitation de l'école maternelle de l'Aurore en maison de la petite enfance.



Le projet comporte deux établissements :

- un Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) de 30 places en remplacement de la crèche Fontaine Venise (une augmentation de quatorze places) en horaires classiques 7h30/18h30, (augmentation de l'amplitude d'ouverture de 30 min) ;
- une micro-crèche de douze places en remplacement de la crèche du Val Saint-Jean, en horaires élargis (douze heures à minima ; fermeture au plus tôt à 19h15 – horaires à définir selon enquête) avec mise en œuvre d'un projet éducatif inclusif.

Les deux établissements accueilleront les enfants de deux mois et demi à quatre ans et jusqu'à six ans pour les enfants porteurs de handicap.

Les travaux sont en cours et devraient être achevés pour juin 2026.

**Montant du projet : 2 666 667 € HT**

**Montant de l'aide du Département :** 35% des dépenses éligibles, soit une aide prévisionnelle de 933 333 €, auquel s'ajoute une bonification de 186 667 € au regard des engagements pris par la commune en matière de transitions écologique et inclusive.

○ **PROJET N°2 : Réhabilitation de la piste d'athlétisme Berthelem**

Le stade Jean Berthelem, situé à Saint-Lô, ouvert au public depuis 1969, s'est doté en 1985 d'une piste synthétique, en tartan, de six couloirs de 400 mètres avec un septième couloir dans la ligne droite. Avec presque 40 années d'usage intensif, la piste se désagrègeait sévèrement et des défauts étaient apparus. Cet équipement est utilisé par les clubs sportifs affiliés à la fédération française d'athlétisme et à la fédération française de triathlon, par les 350 élèves du collège Lavalley et par la section sportive de l'Institut à Agneaux.

Le projet consistait à décaper l'ensemble des zones synthétiques actuelles avec le fond de forme, de le remplacer par un substrat plus compact afin de stabiliser le sol, puis de refaire l'ensemble des surfaces synthétiques sportives.

Il est aujourd'hui composé de :

- Une piste de 400 mètres de six couloirs avec un septième dans la ligne droite d'arrivée ;
- Deux aires de saut en longueur et de triple saut à l'opposé l'un de l'autre avec trois couloirs ;
- Une aire de saut à la perche permettant le saut des deux côtés ;
- Une aire de saut en hauteur ;
- Deux aires de lancer de javelot ;
- Deux aires de lancer de poids ;
- Une cage de lancer de disque/marteau ;
- Une cage de lancer de disque.

Ces travaux permettent notamment l'organisation de deux concours de saut (longueur, triple saut) simultanément. Deux aires de lancer de javelot à l'opposé l'une de l'autre seront aussi mises en place ainsi que deux cages distinctes pour effectuer du lancer de marteau et du lancer de disque.

Les matériaux utilisés sont issus d'une carrière située à proximité (20 kilomètres) pour sable, grave, gravillon. La surface sportive a été reconstruite ; la couche de base en granulés en caoutchouc recyclé et la couche supérieure en revêtement en polyuréthane avec granulés en caoutchouc rouges. La récupération des eaux de pluie par un drainage et un bac tampon permet de réutiliser l'eau notamment pour le remplissage de la rivière de steeple et l'arrosage des différents sautoirs.

**Montant du projet :** 1 302 000 € HT

**Montant de l'aide du Département :** 35% des dépenses éligibles, soit une aide prévisionnelle de 432 938 €

○ **PROJET N°3 : Aménagement de l'itinéraire cyclable entre Condé-sur-Vire et Torigny-Les-Villes**

Le développement des mobilités douces sur le territoire de l'agglomération saint-loise est un enjeu fort traduit à travers le schéma directeur cyclable validé en 2019. Les communes de Condé-sur-Vire et Torigny-les-Villes, engagées dans le dispositif « Petites villes de demain » aux côtés de Saint-Lô Agglo, souhaitent que les aménagements cyclables entre les deux communes soient créés, notamment pour favoriser les trajets domicile – travail.

Il s'agit ici de réaliser une voie verte de 3,50 mètres de large, au sud de la RD53, sur la base des amorces piétonnes existantes (au niveau du lieu-dit La Bélinière et de la ZA La Détourbe).

Le tracé le long de la RD53 permet de liaisonner la commune de Condé-sur-Vire (continuité de l'aménagement cyclable sur la RD551) et desservir la ligne 1 du schéma directeur cyclable de Torigny-les-Villes. De son côté, la commune de Saint-Amand-Villages souhaite étendre cet aménagement

cyclable jusqu'à son centre bourg en desservant la zone de la Détourbe sur laquelle est implantée le magasin Carrefour.



Le début des travaux est annoncé pour 2026 avec une fin prévue pour 2027.

**Montant du projet :** 1 645 000 € HT

**Montant de l'aide du Département :** 30% des dépenses éligibles, soit une aide prévisionnelle de 493 500 €

○ **PROJET N°4 : Rénovation énergétique du centre aquatique de Saint-Lô**



Le centre aquatique de Saint-Lô a ouvert ses portes au public en janvier 2005. Il est composé de deux bassins intérieurs, d'un bassin extérieur ainsi que d'un espace bien-être regroupant un sauna, un hammam et une salle de sport.

Ce projet s'inscrit dans une recherche de sobriété. Il a pour objectif de réduire les consommations de gaz, de diminuer la consommation d'eau, de réduire les pertes d'énergie et d'optimiser les consommations.

Un plan de rénovation énergétique a été réalisé en priorisant, sur le centre aquatique, les travaux suivants :

- le remplacement de la centrale de traitement de l'air de la halle bassin par une centrale de traitement de l'air (CTA) avec déshumidification thermodynamique ;
- la mise en place d'un système de gestion intelligente de récupération des calories sur les eaux de rejets ;
- la fourniture et la pose de variateurs de fréquence sur les pompes existantes ;
- la mise en place de coques isolantes sur les échangeurs à plaques ;
- la mise en place d'une barrière séparatrice isolante sur le bassin extérieur ;
- l'installation d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation sur le parking (1 200 m<sup>2</sup>) ;

- le raccordement au réseau de chaleur urbain de la Ville de Saint-Lô.

**Montant du projet :** 1 403 725 € HT

**Montant de l'aide du Département :** 30% des dépenses éligibles, soit une aide prévisionnelle 421 118 €

- o **PROJET N°5 : Rénovation énergétique des bassins d'apprentissage de Saint-Amand-Villages et Graignes-Mesnil-Angot**

Le territoire Saint-Lois compte deux bassins d'apprentissage qui rayonnent largement sur leurs bassins de vie respectifs. Ces deux équipements accueillent des scolaires tout au long de l'année (67 classes pour le bassin de Saint-Amand-Villages et 50 pour le Bassin de Graignes, en 2022). Un plan de rénovation énergétique a été réalisé et un programme de travaux a été mis en place.

**Le programme de travaux pour le bassin de Saint-Amand-Villages intègre :**

- la mise en place de trackers solaires permettra d'autoconsommer l'électricité produite, notamment pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire
- le remplacement des pompes de circulation par des modèles à débit variable
- le relamping LED des éclairages bassin
- la réalisation d'une étude de faisabilité géothermique.

**Le programme de travaux pour le bassin de Graignes-Mesnil-Angot intègre :**

- le remplacement du ballon eau chaude sanitaire actuel par un ballon eau chaude sanitaire thermodynamique
- la mise en place d'une production solaire photovoltaïque ;
- les travaux sur l'hydraulicité du bassin

**Montant du projet :** 661 220 € HT

**Montant de l'aide du Département :** 30% des dépenses éligibles (aide plafonnée au solde de l'enveloppe du contrat), soit une aide prévisionnelle de 187 270 €

**MONTANT TOTAL D'AIDE DU DÉPARTEMENT POUR LES 5 PROJETS :**  
2 468 159 € + 186 667 € de bonification